

CHESSY INFOS

Bimestriel
d'informations
municipales
Juillet 2022

N° 143

Vie municipale • P.3
Vie associative • P.10



CHESSY
— les Mines —

EDITO

Chers Cassissiennes et Cassisiens,

■ Lors de mon précédent édito je vous avais annoncé le lancement de travaux pour séparer les eaux claires parasites du réseau de collecte des eaux usées afin de désengorger la station d'épuration du SIVU de La Pray. La société SOGEA, titulaire du marché, a débuté ces travaux la semaine du 27 juin. En amont, ils ont contacté le maximum de nos commerçants et administrés impactés par le chantier afin de leur expliquer le déroulement, et essayer de minimiser les impacts sur l'activité de chacun. Je sais que nous pouvons leur faire confiance et qu'ils resteront à votre écoute en cas de problème majeur.

■ Vous avez certainement remarqué que les bennes de collecte sélective des verres ont été régulièrement saturées ces deux derniers mois, et qu'il nous était impossible de déposer nos déchets de verre. Ce sujet a été évoqué lors des réunions de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées qui gère cette compétence. Les élus et les services en charge de ce dossier font le nécessaire, auprès du SITRAIVAL, délégataire de ce service, pour que nous retrouvions une situation normale d'évacuation des bennes de récupération.

■ En ce qui concerne les travaux relatifs aux bâtiments communaux, est programmé cet été le remplacement des revêtements des sols de quatre classes de notre école publique. Les anciens datent de la création de l'école et nécessitent une rénovation car ils deviennent de plus en plus difficiles à entretenir. Comme vous avez pu le constater la réhabilitation du boulodrome est en cours et devrait se terminer à l'automne. Certains, au regard du peu d'adhérents de la société de boules, peuvent s'étonner de l'ampleur du chantier et du montant de l'investissement. Cependant, ce bâtiment ancien était consommateur de beaucoup d'énergie fossile, et nous avons obtenu des subventions à hauteur de 80% des investissements. De plus, nous pourrions, dans l'avenir envisager d'autres utilisations de cet espace fermé.

■ Le projet d'extension du centre technique communal avance bien, le dossier architectural est terminé et nous allons bientôt lancer la consultation des entreprises sur les différents lots. Les travaux devraient démarrer au début de l'automne. J'en profite pour évoquer la situation de notre service technique qui est aujourd'hui en sous-effectif. En effet, suite au départ volontaire de monsieur Laurent MONTVERANY, nous avons recruté un nouveau technicien, qui a préféré démissionner au regard du travail demandé. Nous sommes en période de recrutement, et nous espérons que la situation se stabilisera à la rentrée.

■ La société qui fournit et livre les repas au restaurant scolaire nous a fait part d'une hausse significative du prix unitaire des repas, plus de 7% d'augmentation. Par conséquent, le conseil municipal, lors de sa séance du mois de juin, a décidé de majorer le montant facturé aux familles en prenant en compte à la fois la décision de notre prestataire, mais aussi l'augmentation de nos coûts salariaux. Les familles seront destinataires d'un courrier d'information à ce sujet. Par contre, nous avons choisi délibérément de ne pas augmenter les prix des activités périscolaires communales.



■ Ce mois de juin nous a offert deux belles fêtes qui nous ont permis de nous retrouver et de partager des moments conviviaux, après deux années un peu difficiles. Tout d'abord la fête du village qui a rassemblé un nombre très conséquent de participants, venus de Chessy mais aussi des villages voisins. Je remercie Agnès PIERRE DAVIGNON, son équipe, monsieur Richard BEGHIN, les associations, et tous les bénévoles qui nous ont aidés à animer des stands, installer et ranger tout le matériel. Puis, la fête de l'école, avec un spectacle très réussi, imaginé et construit par monsieur Sylvain DAUCOURT, notre intervenant en musique, et les enseignantes. Le SOU des écoles a ensuite organisé et géré le repas de midi et les activités de l'après-midi. Merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été 2022, et de bonnes vacances pour celles et ceux qui pourront en prendre.

Thierry Padilla
Maire

AVIS DE MAIRIE

TRAVAUX RUE DES TERRETS

- Des travaux au 60 rue des Terrets débuteront première ou deuxième semaine d'octobre et pour une durée de trois ou quatre mois.
Durant cette période la rue des Terrets sera fermée à la circulation en journée de 7h à 17h30.
Les informations vous sera communiquées en « temps réels » dans l'application « Panneau Pocket ».

IMPORTANT : A L'ATTENTION DES ABONNÉS DE L'EAU POTABLE

- Information facturation et radio-relève :

La vaste saisie dans le logiciel de facturation de tous les nouveaux compteurs (environ 840) s'est terminée fin avril. Cette opération a permis de mettre à jour toute la base de données et ainsi de régler des problèmes liés aux précédentes relèves.

La première tournée en radio-relève a été effectuée entre le 28 avril et le 6 mai.

A compter de cette année, il n'y aura plus que des facturations dites « au réel » grâce à la radio-relève (à l'exception des quelques compteurs non changés car inaccessibles) à raison de deux facturations par année sur les périodes du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre. Cette première facturation en cours concerne la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Il est à noter, qu'en raison du déploiement de la radio-relève qui a duré environ 6 mois, cette première facturation en radio-relève prendra également et exceptionnellement en compte les consommations postérieures au 31 décembre 2021.

Explications :

- Pour les compteurs ayant été changés avant le 1er janvier 2022 : la facturation concernera une consommation du 1er juillet 2021 jusqu'au jour de la radio-relève (soit environ 10 mois de consommation). Par conséquent, la facturation suivante sera plus allégée puisqu'elle ne concernera que deux mois de consommation.
- Pour les compteurs ayant été changés à compter du 1er janvier 2022 : la facturation concernera une consommation du 1er juillet 2021 jusqu'à la date de remplacement du compteur.

Les factures suivantes seront établies au plus proche de la période de facturation.

Le service de l'eau potable se tient à la disposition des abonnés pour tout complément d'information.



SERVICE DE L'EAU POTABLE

- Que vous soyez locataire ou propriétaire, si vous venez de vous installer sur la commune, il est impératif de venir en mairie, le mois de votre installation, pour remplir le dossier de concession d'eau potable.

TRAVAUX PLACE CENTRALE

- Les travaux auront lieu tout le mois de juillet et la première semaine d'août. Ils se poursuivront début septembre. Durant les 3 dernières semaines d'août, durée des congés de la société SOGEA, la route sera de nouveau accessible aux voitures.
- Comme vous avez pu le constater, les travaux commencent par la rue des Terrets au niveau de la fontaine ; ils seront dans le même secteur en septembre.
- Les informations vous sera communiquées en « temps réels » dans l'application « Panneau Pocket ».



CHESSY
— les Mines —

Place de la Mairie
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

ag@chessy69.fr
www.chessy69.fr

Ouvert tous les jours
de 15h à 19h du lundi au vendredi
Fermeture le mercredi et le samedi



CONSEIL MUNICIPAL

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

■ INFORMATION DE M. LE MAIRE

SYDER : Démarche Performancielle

J'ai reçu le 2 mai un chargé de mission Démarche Performancielle pour le SYDER qui m'a proposé une présentation du projet de rénovation de l'éclairage public sur notre commune. Cette présentation a pris en compte la rénovation récente des armoires et de l'extinction nocturne de 23h à 5h. Le simulateur financier transmis repose sur un calcul du bilan financier sur 15 années mais les chiffres seront affinés suite au passage des prestataires en début de projet.

Je rappelle que la CCBPD a décidé de porter toutes les actions proposées par le SYDER dans le cadre du CRTE. A ce titre, le SYDER a déposé, pour les communes, une demande de subvention au titre de la DSIL 2022.

Un groupe de travail est créé pour travailler sur le sujet et rencontrer le SYDER. Les élus volontaires pour ce groupe de travail sont : Messieurs André DENOYELLE, Jean-Noël BERERD et Vincent BRAVO.

DÉLIBÉRATIONS

■ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DU COMPLEXE SPORTIF

Le Maire expose :

Nous avons le projet de rénover le complexe sportif (couverture des terrains de tennis, création d'une halle sportive et création d'un terrain de foot synthétique) sur la période 2022-2023. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 1 457 600 € HT (études de faisabilité effectuées en 2021).

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- d'adopter le projet de rénovation du complexe sportif
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental et de l'Etat pour l'opération susvisée selon le plan de financement suivant :

Sources	Montant HT	Taux
Conseil départemental – Partenariat territorial	300 000,00 €	20 %
Etat – DETR	450 000,00 €	30 %
Conseil régional – Equipements sportifs de proximité (demande de subvention effectuée en 2021)	291 520,00 €	20 %
Fonds propres	416 080,00 €	20 %
TOTAL HT	1 457 600,00 €	100 %

■ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose :

Comme chaque année, les communes peuvent déposer un dossier pour bénéficier de la dotation relative à la répartition du produit des amendes de police afin de les aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurisation routière. L'un des projets porté cette année par la commission voirie est l'aménagement et la sécurisation de la RD19 (entrée d'agglomération) pour un montant estimé à environ 20 500 € HT.

Les travaux seront réalisés par le Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal,

A 1 ABSTENTION ET 16 VOIX POUR,

DÉCIDE :

- d'adopter le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD19
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée
- de le charger de toutes les formalités

■ LUTTE CONTRE L'INVASION DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le Maire expose :

Vu les articles L.2212-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article L.251-3 du Code Rural ;

Vu l'article L.1311-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal ;

Considérant que la chenille processionnaire du pin est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes, par contact direct ou aéroporté ;
Considérant que ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves ;

Considérant qu'une recrudescence de la colonisation des essences de résineux est constatée sur la commune de Chessy les Mines ;

Considérant que les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles processionnaires entraînent à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre ;
Considérant qu'il y a lieu par conséquent de prescrire des mesures de police de nature à préserver la santé publique et la protection des végétaux,

Le Maire propose :

- de prendre un arrêté municipal enjoignant les propriétaires ou locataires de parcelles, où sont implantés des arbres infestés, de supprimer, soit par produits appropriés homologués, soit mécaniquement ou par piégeage ou tout autre moyen adapté, les

cocons et les chenilles processionnaires.
ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Le Maire propose :

- de prendre un arrêté municipal enjoignant les propriétaires ou locataires de parcelles, où sont implantés des arbres infestés, de supprimer, soit par produits appropriés homologués, soit mécaniquement ou par piégeage ou tout autre moyen adapté, les cocons et les chenilles processionnaires.
ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES – ANNÉE 2023

Le Maire expose :

La procédure d'établissement du Jury d'Assises pour l'année 2023 est engagée.

A ce titre, comme chaque année, nous devons procéder au tirage au sort des personnes qui feront partie de ce jury en 2023. Pour Chessy, 6 personnes doivent être tirées au sort à partir de la liste électorale en vigueur.

Monsieur André DENOYELLE, doyen d'âge, est désigné pour effectuer ce tirage au sort.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ ACQUISITION LECTEUR DE PUCES POUR ANIMAUX ERRANTS

Le Maire expose :

Lors du précédent conseil municipal, nous avons abordé la question de l'acquisition d'un lecteur de puces pour identifier les propriétaires des animaux errants sur la voie publique. Le coût d'un lecteur de puces est d'environ 200 €.

Il est rappelé que la convention signée avec la SPA ne prévoit ni le transport, ni la capture des animaux errant sur la commune. Ceux-ci doivent être déposés et enregistrés à la fourrière de la SPA par un agent ou un élu désigné de la commune.

L'achat de ce lecteur sera donc, dans la majorité des cas, beaucoup plus profitable à la commune (gain de temps et d'énergie) et aux propriétaires qui n'auront pas à récupérer leurs animaux à la SPA.

Le Maire propose donc :

- d'acquérir un lecteur de puces pour animaux errants pour les raisons citées supra.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ ROSÉ NUIT D'ÉTÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Maire expose :

« Rosé Nuit d'été » est un événement destiné à promouvoir, en période touristique haute, le rosé de nos viticulteurs. Cet événement est à l'initiative de l'office du tourisme mais porté par les communautés de communes et les communes. Il sera organisé dans notre village par la classe en 3 le 1er juillet 2022 en collaboration avec les viticulteurs.

Afin de respecter le thème principal de cette journée, le village sera décoré en rose. Cependant, aucune

aide financière n'est pas prévue de la part de l'office du tourisme et de la communauté de communes.

Le Maire propose :

- de voter pour une prise en charge financière pour les décorations pour l'évènement « Rosé nuit d'été »
APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal,

A 4 ABSTENTIONS, 2 VOIX CONTRE ET 9 VOIX POUR,

DÉCIDE :

- d'accorder une prise en charge financière pour les décorations pour l'évènement « Rosé nuit d'été »

La commission finances devra donc étudier ce point et décider quel compte sera imputé pour cette dépense.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022 / DÉLIBÉRATIONS

■ N° 22-41 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose :

Tous les deux ans, la commune de Chessy signe, avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, une convention de mise à disposition du domaine public (salle des fêtes) en vue d'accueillir le relais d'assistantes maternelles.

Le Maire propose :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition du domaine public

- de l'autoriser à signer cette convention

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-42 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose :

En début d'année, Monsieur Julien Bouton a demandé un emplacement au sein de notre village pour l'installation d'un food truck, plus précisément un camion à pizzas cuites au feu de bois et des desserts maison. Il nous a précisé que les produits utilisés ne sont que des produits frais, provenant majoritairement d'Italie, que la farine utilisée est d'origine biologique et que l'ensemble des fabrications (pâtes à pizzas, desserts et sauces) sont réalisées par lui-même.

Nous lui avons accordé le droit de s'installer le mardi soir à compter du mois de juin (délai nécessaire pour ses autorisations auprès du Tribunal de Commerce de Lyon et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat). A ce titre, une convention d'occupation du domaine public doit être rédigée et signée des deux parties.

Le Maire propose :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition du domaine public

- de l'autoriser à signer cette convention

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-43 – RÈGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire rappelle que le montant de la Redevance





CONSEIL MUNICIPAL

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

d'Occupation du Domaine Public (RDOP) est calculé à partir d'un taux de revalorisation appliqué à la combinaison des taux précédents.

GRDF nous informe que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre commune donne lieu au paiement de la RDOP s'élevant à 580 € au titre de de 2022.

Les collectivités doivent délibérer pour le règlement de cette redevance.

Le Maire propose donc de demander le versement de cette redevance à GRDF.
ADOpte A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-44 – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Maire expose :

L'article 1383 du code général des impôts prévoit qu'à défaut de délibération en limitant les effets, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Ce dispositif existant depuis 1992 est désormais caduque puisque la nouvelle rédaction de l'article 1383 prévoit qu'à défaut d'existence d'une nouvelle délibération, l'exonération sera totale et pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2022. Il est désormais seulement possible pour les communes de limiter l'exonération de la TFPB sur les constructions neuves dans les conditions suivantes :

- Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concernent les immeubles à usage d'habitation entre 40 à 90 % de la base imposable ;

- Limitation de l'exonération :

- Pour l'ensemble des immeubles à usage d'habitation
- Pour les habitations n'ayant pas bénéficié de prêts aidés par l'Etat.

Pour être applicable en N+1, les délibérations doivent être prises avant le 1er octobre N.

La commission finances prend la parole pour dresser la situation comptable actuelle de la commune au regard des projets d'investissements en cours et

expose une projection comptable à court terme qui obligerait la commune à pallier une baisse de la Capacité d'AutoFinancement.

Au regard de ces éléments, le Maire propose de voter en deux temps :

- En premier lieu, sur la limitation de l'exonération de deux ans de la TFPB qui sera appliquée à l'ensemble des immeubles à usage d'habitation ;

- En second lieu, sur le taux d'exonération.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal,

A 10 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS, ACCEPTE de limiter l'exonération de deux ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne l'ensemble des immeubles à usage d'habitation

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal,

A 8 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS, LIMITE l'exonération de deux ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

■ N° 22-45 – VOTE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Le Maire expose :

Les tarifs de l'eau potable s'établissent aujourd'hui ainsi :

	Montant
Abonnement annuel	52.30€
Redevance prélèvement des ressources en eau/m3	0.043€
Prix de l'eau/m3	1.75€

La prochaine facturation pour la période de consommation du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (facturation au réel par radio-relève) est prévue cet été.

Le Maire rappelle :

Conformément au règlement du service des eaux de la mairie de Chessy les Mines, approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 29 mars 2021, « les abonnements généraux concernent une propriété entière (maison individuelle y compris comprenant plusieurs logements, immeuble collectif, locaux loués, etc.).

Quand aucune individualisation des contrats de fourniture d'eau n'a été mise en place, le contrat d'abonnement prend en compte le nombre de logement ou locaux desservis par le branchement et il est facturé autant de parties fixes (prime fixe /

abonnement) que de logements ou locaux loués. »

Ce point sera scrupuleusement vérifié et appliqué par la commune à compter de la prochaine facturation. Monsieur André Denoyelle rappelle également que les abonnés vont subir une nouvelle augmentation de la part assainissement sur la prochaine facturation.

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de l'eau potable pour les consommations de l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-46 – VOTE DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire expose :

Les tarifs actuels (dernière augmentation en 2019) du restaurant scolaire sont de :

Pour les enfants résidant à Chessy : 3,80 €

Pour les enfants ne résidant pas à Chessy : 4,30 €

Par courrier daté du 31 mai 2022, notre prestataire de repas, Chessy Restauration, nous a informé d'une augmentation de ses tarifs à compter du 1er septembre 2022 à hauteur de + 7,86 %.

En outre, le nombre d'élèves de l'école publique déjeunant au restaurant scolaire a très fortement augmenté et ne cesse d'accroître au fil des mois. La commune a vu, par conséquent, ses charges de personnel augmenter afin de prévoir suffisamment d'agents pour surveiller la pause méridienne.

Au regard de ces éléments, le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2022 de la manière suivante :

Pour les enfants résidant à Chessy : 4,20 €

Pour les enfants ne résidant pas à Chessy : 4,70 €

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-47 – VOTE DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire expose :

Les tarifs actuels (dernière augmentation en 2015) de l'accueil périscolaire sont de :

Tarif forfaitaire par accueil	Accueil du matin	Accueil du soir	Garderie périscolaire du soir pour les primaires
Enfants résidant à Chessy	2 €	3 €	1 €
Enfants ne résidant pas à Chessy	3 €	4,50 €	1 €

Comme chaque année, le conseil municipal peut décider de modifier ces tarifs pour l'année scolaire à venir.

Le Maire propose de maintenir les tarifs actuels de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-48 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

Le Maire expose :

Suite à des modifications récentes (modalités de règlement des factures et augmentation des tarifs), il convient de rédiger un nouveau règlement du restaurant scolaire et de la pause méridienne qui intègre ces changements.

Le Maire propose un nouveau règlement du restaurant scolaire et de la pause méridienne, transmis au préalable aux membres du conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ N° 22-49 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire expose :

Suite à des modifications récentes (organisation des temps d'accueil du matin et du soir), il convient de rédiger un nouveau règlement de l'accueil périscolaire qui intègre ces changements.

Le Maire propose un nouveau règlement de l'accueil périscolaire, transmis au préalable aux membres du conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

■ Informations diverses :

- **Publicité des actes** : à compter du 1er juillet 2022, les modalités de publication des actes sont modifiées. Une ordonnance et un décret publiés le 9 octobre 2021 simplifient et harmonisent les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales :

1) Le procès-verbal de séance :

Il assure que les délibérations ont été adoptées selon une procédure régulière et, d'un point de vue politique, il renseigne sur les prises de position des élus en séance. C'est donc un document qui fait foi. Pourtant, son contenu n'était jusqu'alors pas fixé. Cette lacune est corrigée, et désormais l'article L. 2121-15 du CGCT prévoit qu'il comporte :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du président, des élus présents ou représentés et du ou des secrétaire(s) de séance ;
- le quorum ;
- l'ordre du jour de la séance ;
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été votées ;
- les demandes de scrutin particulier ;
- le résultat des scrutins avec, pour les scrutins publics, la précision du nom des votants, le sens de leur vote et la teneur des discussions en séance.

Outre le contenu, le nouveau droit prescrit que le procès-verbal soit rédigé par le ou les secrétaire(s), arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaire(s). Dans la semaine qui suit, il doit être publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur





CONSEIL MUNICIPAL

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

le site internet de la commune et un exemplaire sur papier doit être mis à la disposition du public. Il est rappelé que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal parmi ses membres.

2) Le compte rendu de séance :

L'encadrement du procès-verbal a pour corollaire la suppression du compte rendu de séance ; il tendait à se confondre avec le procès-verbal et à faire peser une obligation supplémentaire sur les communes. La commune devra toutefois afficher la liste des délibérations examinées et la mettre en ligne sur son site internet afin d'assurer une information simple et rapide des administrés (article L. 2121-25 du CGCT).

3) Le registre des délibérations :

Les communes ont toujours l'obligation de tenir un registre des délibérations et des actes du maire. Ce registre consigne les délibérations par ordre de date et mentionne les convocations. En revanche, il n'a plus à mentionner le nom des votants et le sens de leur vote, ni à être signé par tous les élus présents le jour de la séance. Dorénavant, seuls le maire et le secrétaire de séance le signeront.

■ **Marché Place Centrale** : dans l'attente des travaux d'amélioration sur la Place Centrale (prévus entre fin juin et début septembre), il est décidé de demander à un agent municipal de placer de matérialiser l'espace dédié aux commerçants du marché par des barrières, leur permettant ainsi une meilleure installation.

■ **Lecture de puce pour animaux errants** : suite au dernier conseil municipal, le lecteur a été acheté et est actuellement conservé en mairie. Il est décidé de placer ce lecteur dans un coffre à code qui sera installé à l'extérieur de la mairie pour un accès à l'ensemble des élus.

■ **Recherche de porte-drapeaux** : nous avons reçu un courrier de l'Amicale Intercommunale des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et Sympathisants (A.I.C.A.T.M.S.) qui sollicite les membres du conseil municipal pour devenir porte-drapeaux et ainsi remplacer les bénévoles en place qui ne sont plus en mesure de le faire. Monsieur Cyrille HOUTIN se porte volontaire pour tenir ce rôle avec pour suppléant Monsieur Luc PIERRON.

■ **Plan Canicule 2022** : le Conseil Départemental du Rhône nous informe que le Plan Canicule est activé du 1er juin au 15 septembre 2022. L'ensemble des professionnels des Maisons du Rhône seront au service des usagers bénéficiant d'une prestation départementale (personnes âgées et adultes en

situation de handicap en particulier) pour les informer, les accompagner et les aider en cas de forte chaleur. A cet effet, le Département organise une veille dans ses services et effectuera, en cas de déclenchement d'une « Alerte canicule » niveau 3 du plan national, une campagne d'appels téléphoniques et de visites à domicile. Le numéro de la permanence téléphonique est le : 04.72.61.76.66.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022 / DÉLIBÉRATIONS

■ N° 22-51 - SYDER – ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Le Maire expose :

Conformément au Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva.

Depuis, la loi Énergie et Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence. Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) du périmètre du SYDER.

Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés transmise en annexe,

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Le Maire propose et le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ à bulletin secret.

DÉCIDE :

- d'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente note
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés
- de l'autoriser à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune

■ N° 22-52 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER

Le Maire rappelle que l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est également rappelé que, comme chaque année durant la période estivale, les services techniques ont besoin d'être renforcés pour remplir l'ensemble des missions ne pouvant être réalisées par les agents techniques permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Maire

propose et le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ à bulletin secret DÉCIDE :

- de créer, à compter du 31 mai 2022, quatre emplois non permanents sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures
- de l'autoriser à recruter quatre agents contractuels pour une durée de deux mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité.

■ INFORMATIONS DIVERSES :

■ Prévention routière : l'association Prévention Routière nous informe qu'elle propose des stages de remise à niveau d'une demi-journée (3h) qui seront organisés sur la commune en fonction du besoin. Le coût de 500 € n'étant pas prévu au budget, il est décidé de ne pas organiser ce stage sur la commune, adopté à bulletin secret (3 abstentions).

■ Le Conseil Régional nous informe que notre demande de subvention pour la rénovation et l'aménagement du plateau sportif et associatif a reçu un avis favorable de la Commission permanente pour un montant de 251 520,00 € (soit 40 000 € de moins que sollicité).

■ CME : Agnès Pierre-Davignon informe que la dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants pour ce mandat 2019-2022 s'est déroulée mardi 21 juin. Visite en mairie le 8 septembre, les élections du prochains mandats aura lieu le 10 octobre.

■ André Taillard nous informe à propos du plateau sportif, que nous avons reçu une invitation de la société SMC2 (qui nous avait présenté un projet pour la couverture des tennis) pour l'inauguration le 22/09 à 11h30 à Foissiat dans l'Ain.

■ André Denoyelle nous informe qu'il a suivi une conférence sur la Loi climat et résilience et sur les attendus de la Loi :

- inventaire des consommations
- évaluation du PLU
- révision des docs d'urbanismes (STRADET, SCOT, PLUI, PRNI)

■ Dans le cadre de la semaine Européenne des déchets (du 19 au 27/11/22), pour créer une animation autour de la sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets, Gaëlle Léglise propose de renouveler le projet déchets d'oeuvre le samedi 19/11 matin, les 3 écoles, les associations, les particuliers seront sollicités pour créer et exposer leurs « oeuvres » réalisées à base de « déchets », un atelier compost serait présent ainsi que le Syndicat en charge de la collecte déchets (le Sytraival) pour informer sur sa mission.

■ La maquette du nouveau site internet étant réalisée, il faut désormais lire, relire, modifier ou adapter les textes : la commission demande à chaque adjoint de revoir les textes en lien avec ses commissions pour le 15/09.

■ La fin des travaux de séparation des eaux est prévue autour de mi-septembre. Pour le projet de rénovation de la place centrale, nous devons faire faire une étude à urbaniste (déjà budgétée) pour bénéficier d'un projet intégrant toutes les contraintes liées à cette place ; un questionnaire sera aussi réalisé pour avoir les points de vue des habitants.

Prochain conseil municipal le lundi 12 septembre 2022 à 19h30 en salle du conseil.





VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

CLASSE EN 3

- La soirée Rosé Nuit d'Été organisée par la Classe en 3 sur la place, ce vendredi 1er juillet, a eu beaucoup de chance avec la météo.
- Pour l'occasion, LA 3 avait décoré le village en rose (merci d'ailleurs à la mairie pour le financement de la déco, dans le cadre des animations des Rosés Nuit d'été de l'office du tourisme du Beaujolais), nous avons tenu une buvette avec une petite restauration et mis un super DJ aux manettes pour l'ambiance musicale.
- Nos viticulteurs, en partenariat, vous ont fait déguster leur très bon rosé local.
- Une belle soirée sous le signe de la fête, de la convivialité et de l'esprit d'équipe, nos conscrits de LA 3 au Top et un Chessy rassemblé pour passer un très bon moment.
- J'espère que les Cassisiens ont passé une agréable soirée, en tout cas La 3 OUIIIIIII.

- Merci à la Mairie de Chessy pour sa participation et aux commerçants de Chessy qui ont répondu présent pour décorer leurs vitrines, pour la restauration et pour nous avoir aidé sur les aspects logistiques.
- Très bon départ pour les conscrits de la 3, pour préparer notre fête en 2023.
- Notre prochain événement sera une soirée Irlandaise en Octobre.

Vous faites partie de la classe en 3 ? Vous voulez nous rejoindre ? Faites-vous connaître !

Pour nous contacter: contact.la3chessy@gmail.com
ou suivez-nous sur Facebook La 3 CHESSY / 06 03 36 28 32



MINES DE LIENS

■ Fête de l'AMAP – 9 juin 2022

Nous avons eu la chance d'avoir le grand beau temps de notre côté pour cette fête de l'AMAP. Pour la première fois, celle-ci a été déplacée en été afin de nous adapter à notre nouveau cadre désormais permanent qu'est la distribution en extérieur. 20 producteurs de l'AMAP et du groupement d'achats étaient présents avec des produits sur commande, en vente sur place et en dégustation. Les visiteurs ont pu découvrir les classiques légumes, pain, fromages, vin, etc., mais aussi des produits plus exotiques, quoique locaux, comme la spiruline ou les champignons shiitake. Émilie a ravi les enfants avec ses contes et l'orchestre de Chazay a assuré l'ambiance musicale.



Rendez-vous :

L'atelier Récré de la rentrée le 24 septembre
La grainothèque devant la bibliothèque les 27 août,
3, 10 et 17 septembre, de 9h30 à 12h30

FORUM DES ASSOCIATIONS

■ Cette année, le forum des associations aura lieu le **SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022** de 14h à 18h à la salle des fêtes de CHESSY LES MINES.

Venez nombreux vous renseigner sur les nombreuses activités proposées sur nos deux Communes (associations sportives, culturelles...). Vous pourrez poser toutes vos questions aux personnes concernées et vous inscrire.

FORUM DES ASSOCIATIONS

SALLE DES FÊTES DE CHESSY

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
14 h - 18h



VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

MÉDIATHÈQUE :

■ Pour clore le cycle d'animations autour de l'astronomie, la médiathèque vous propose un mini escape game ! « Le secret de la planète rouge », pour s'amuser en famille ou entre amis à résoudre des énigmes et en apprendre plus sur la planète Mars.

C'est gratuit, ouvert aux groupes de 6 personnes maximum, à partir de 10 ans. Plusieurs créneaux horaires sont possibles jusqu'au 12 juillet, prenez rendez-vous avec Anne au 04 78 43 91 61.



■ Nouveautés à la médiathèque : 2 tablettes numériques sont à votre disposition sur place, pour lire la presse en ligne, naviguer sur internet, ou découvrir bientôt des applis culturelles ou éducatives sélectionnées par les bibliothécaires.

Pour vos démarches quotidiennes sur internet (administratives, mailing, etc. ...), si vous vous sentez un peu perdus et ne maîtrisez pas très bien l'outil, n'hésitez pas à demander de l'aide aux bibliothécaires. Le jeudi est le jour idéal, car il y a moins d'affluence, mais il est aussi possible de prendre RDV.

■ Le 7 juillet, de nouveaux DVD de films et CD de musique empruntés à la Médiathèque du Rhône arrivent, venez les emprunter.

■ Le Prix Gouttes de Sang d'encre est lancé ! Les lecteurs férus de romans policiers peuvent y participer, en s'engageant à lire les 5 livres sélectionnés avant le mois de novembre, et à voter pour leur préféré ! + d'infos à la médiathèque.



À la rentrée, en attendant la reprise de l'Heure des enfants et de l'atelier d'écriture, retrouvez le Club lecteurs adultes mercredi 21 septembre à partir de 18h30 pour un repas partagé et un échange autour de 3 romans.

Cet été, La médiathèque fermera du 8 au 21 août. Toute l'équipe de la médiathèque (20 bénévoles et 2 salariées !) vous souhaite un bel été.

INFOS

■ Médiathèque intercommunale Châtillon Chessy
Place de la Poste - 69380 Châtillon d'Azergues
04 78 43 91 61
Tarifs pour les habitants de Châtillon et Chessy :
jeune : 2 €, adulte : 6 €, foyer : 10 €, pour 1 an.
mediatheque@chatillondazergues.fr
<http://mediatheque.chatillondazergues.fr>
<http://facebook.com/mediathequechatillonchessy>
Mardi 16h-18h30
Mercredi 9h30-12h30 15h30-18h30
Jeudi 16h-18h30
Samedi 9h30-12h30
Fermé du 8 au 21 août

LE SAF EN VOYAGE..... :

■ Les U9 et U11 ont profité du week-end de Pentecôte pour partir avec toute une délégation du SAF et participer aux tournois sur plusieurs jours. Ainsi c'est plus de 90 personnes qui ont accompagné nos jeunes joueurs soit à Riom (63) pour les U9 ou à Vallon Pont d'Arc (07) pour les U11 dans une ambiance conviviale et festive pour la joie de tous. Des déplacements rendus possibles grâce à la maîtrise de l'organisation de Guillaume Sousa (U9) et Cyril Pradat (U11), un grand merci à eux. Des souvenirs pour les enfants et déjà des rendez vous pris pour la saison prochaine.



■ La saison 2021-2022 se termine avec notre traditionnel STAGE durant le mois de juillet sur le site du Lac à Châtillon. Ce stage ouvert à tous connaît un énorme succès et apporte satisfaction au plus petit comme au plus grand.

■ Les crampons sont rangés, place aux tongs et un peu de vacances pour tous nos licenciés qui ont pratiqué de façon intensive leur passion durant cette saison.

■ Les rendez vous sont pris pour la reprise, mi août pour les seniors et fin août pour les plus jeunes.

Toutes les infos de la rentrée du SAF sur notre site www.sudazerguesfootball.fr.

Nous serons présents lors des Forum sur nos communes.

Pour des infos particulières n'hésitez pas à nous contacter par mail: contact@sudazerguesfootball.fr

L'ensemble du SAF vous souhaite de bonnes vacances et nous espérons vous retrouver en pleine forme pour une saison 2022-2023 palpitante.....



INFOS

■ Retrouvez toutes les infos sur facebook et sur www.sudazerguesfootball.fr

Contact mail : contact@sudazerguesfootball.fr



VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr



ÉCOLE DE MUSIQUE DES PIERRES DORÉES

■ Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle classe de saxophone à la rentrée 2022-2023, la famille des cuivres rejoint l'École de musique des Pierres Dorées !

En plus des cours déjà existants : guitare, violon, piano, batterie, chant, éveil musical (à partir de 3 ans) et bassin d'instruments.

■ Les inscriptions sont déjà ouvertes n'attendez plus ! Pour plus d'informations et/ou trouver le formulaire d'inscription :
asso-edmpierresdorees@laposte.net
ou
<http://asso-edmpierresdor.wixsite.com/>



Le groupe Pop-rock

- Le 02 septembre 2022 à 19h : Assemblée Générale de l'association dans la salle du Conseil de la Mairie de Châtillon.
- Le 03 septembre 2022 : Forum des associations à Chessy-les-Mines.
- Le 12 septembre 2022 : Reprise des cours de l'école de musique.

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations, en attendant nous vous souhaitons d'agréables vacances en musique.

« Forces vives bienvenues ! »

L'association recherche toujours des bénévoles pour compléter son bureau, n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre équipe et permettre à l'école le renouveau et le dynamisme qu'elle mérite !



L'orchestre

DANSE ART CONCEPT

■ Et voilà, la pause estivale est arrivée ; débutantes ou plus aguerries, nos adhérentes ont pu danser, se déhancher, et s'amuser tout au long de cette année.

Nos petites zumbettes ont également pu montrer leurs progrès lors d'une petite représentation fin Juin.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au forum des associations et pourquoi pas nous rejoindre pour la prochaine saison ! Bel été :)
Le bureau



CRÉA'MÔMES

- L'accueil de loisirs Créa'Mômes à Chatillon d'Azergues est ouvert durant les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
- Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans, répartis en trois groupes (les 3-5 ans dans les locaux de l'école maternelle, les 6-7 ans et les 8-12 ans dans les locaux de l'école élémentaire).
- Les plannings de l'été allient activités physiques, manuelles et culturelles, avec des sorties comme le parc des oiseaux de Villars les Dombes, le parc de Courzieu, le Bois des Lutins de Diémoz, ou des activités sportives au Lac des Sapins.

- Chaque semaine et pour chaque tranche d'âge, un nouveau thème est proposé par l'équipe d'animation.
- De plus, un camp montagne est organisé avec diverses activités (luge d'été, randonnées, jeu de piste, tir à l'arc...)
- Pour les mercredis de l'année scolaire 2022-2023, un thème est proposé par période, et les inscriptions débutent en ligne le 6 juillet (pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

L'équipe de direction et d'animation de Créa'Mômes

QI GONG ET TAI JI CHUAN SOURIRE À LA VIE.

- Pratiquer, c'est...
Une aventure qui nous rend plus disponible au présent.
Un itinéraire de connaissance, de force et de quiétude; Il est toujours temps de prendre soin de soi.
- Pour le stage en juillet Méditation et QI GONG, c'est complet.
- Et pour le stage de prévu en novembre, les informations seront bientôt disponibles. Les inscriptions bientôt ouvertes. Vous pouvez déjà vous préinscrire auprès de Christel.

La pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN apaise l'esprit et soulage le corps. QI GONG et TAI JI CHUAN sont thérapeutiques par essence. Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

- Pratiquer, c'est sourire à la vie.

Différentes séances chaque semaine (hors vacances scolaires).

En fonction des recommandations sanitaires en vigueur...

[Salle à Châtillon ou à Chessy \(à préciser\) :](#)

MERCREDI : 18h - 19h30 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

[DOJO de Châtillon \(à confirmer\) :](#)

MARDI : QI GONG 19h30 - 20h30

QI GONG et MEDITATION sur inscription

JEUDI : QI GONG 14h - 15h

TAI JI CHUAN 15h - 16h

DIMANCHE : QI GONG 9h-11h (sur inscription préalable).

CONTACT

Christel : 06 79 36 29 39 ou tc3info@orange.fr

Françoise : 06 28 07 02 61

KIMOCHI: tcqg69@orange.fr

Et aussi : Kl-asso.org



VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr

LA REFAISERIE

■ Côté boutique :

La boutique de la Refaiserie sera ouverte tout l'été !
Les horaires d'ouverture seront affichés sur notre porte, visibles sur notre page Facebook, et vous pouvez nous joindre sur notre boîte Mail : larefaiserie@gmail.com.

■ Nouveau trimestre pour la boutique, à partir de juillet de nouveaux créateurs arrivent, jouets en bois, des habits pour poupée fait main, des bijoux bois et couleurs acidulés pour l'été, de nouveaux vêtements pour enfants en coton bio, et plein d'autres jolies choses, toujours de qualité et fabriquées localement. Brigitte et Jean-Louis Nézan présentent leur nouveau livre illustré :

On m'appelle BOB
«Les aventures
d'un poisson rouge»
A découvrir en exclusivité
à La Refaiserie



■ Côté Atelier :

Le programme des ateliers enfants et adultes de juillet 2022. Plein de nouveautés et des ateliers originaux, vannerie, poterie...

VACANCES CRÉATIVES JUILLET 2022

Adultes et Enfants

MERcredi 6 JUILLET
ROTONDES ET ENCRE / NOUVEAUX
18H-17H
avec Brigitte et Jean-Louis Nézan
Réservation : 06.63.95.49.32

MERcredi 6 JUILLET
LES MOYS EN LIBERTÉ
18H-17H
avec Brigitte et Jean-Louis Nézan
Réservation : 06.63.95.49.32

Jeudi 11 JUILLET
LES YEUX LA TAILLE COCO
18H-17H
avec Brigitte et Jean-Louis Nézan
Réservation : 06.63.95.49.32

MARdi 22 JUILLET
POTERIE CORPELLE EN
18H-17H / POT PINK WOOD PHS OUI
avec Brigitte et Jean-Louis Nézan
Réservation : 06.63.95.49.32

Jeudi 28 JUILLET
MANGAS : CREE TON
PERSONNAGE
18H-17H
avec Brigitte et Jean-Louis Nézan
Réservation : 06.63.95.49.32

Contact EPR
Assby
06 63 95 49 32
larefaiserie@gmail.com
88 route de Lentilly
Chessy

■ Côté Exposition :

Du 14 au 17 juillet dans les locaux de la Refaiserie, exposition de Cigar Box Blues et encre par Janfi Cox.

Vernissage musical le 15 juillet. Des surprises et de la musique à gogo.

Jean-Philippe Viovi, alias Janfi Cox est musicien, écrivain et professeur de guitare. C'est en s'intéressant de plus près aux origines du blues que lui est venue l'idée de fabriquer ses propres instruments à partir de divers objets de récupération. La guitare a toujours été l'instrument roi du blues. A l'origine, les esclaves se servaient de bidons ou de boîtes de conserves pour jouer. Le blues vient donc de ces instruments.

Il crée aujourd'hui des Cigar Box et fait de chaque pièce une œuvre d'art unique.

La Cigar Box guitare est à l'origine une guitare fabriquée avec une boîte de cigares utilisée comme caisse de résonance.



Pour rester informé en temps réel abonnez-vous sur nos réseaux !

Ou faites nous parvenir votre adresse mail pour recevoir les programmes et événements avec la Newsletters

COMITÉ D'ENTRAÏDE

■ Guy nous a quitté au mois avril dernier, le Comité d'Entraide a perdu plus qu'un ami ! Au sein de notre association il était considéré comme le « sage », celui qui calmement intervient au cours d'une réunion et met tout le monde d'accord par son aura, son calme et sa sérénité.

Il avait rejoint le Comité d'Entraide après le décès de son épouse Marie-Claude en 2012, spontanément connaissant l'attachement de Marie-Claude pour le Comité d'Entraide il était venu proposer ses services afin de poursuivre l'action de sa femme au sein de notre association.

Toujours disponible, calme et réfléchi Guy était respecté et écouté au sein de l'association. Nous avons partagé ensemble de réels moments d'amitié et de convivialité lors des banquets de fin d'année ou encore le soir des manifestations lors de nos « casse croûte » après une dure journée.

Fatigué de tout Guy a choisi de partir, nous regrettons tous son choix mais nous le respectons. Il restera, tout comme Marie-Claude, une des figures importantes du Comité d'Entraide.

■ Notre prochaine manifestation, la randonnée des vendanges, se déroulera le dimanche 11 septembre départs à partir de 7H30 de la salle des fêtes pour des parcours de 5, 8, 12, 15 et 22 km.

Vous trouverez comme d'habitude des relais et des ravitaillements selon les circuits, une collation sera servie à l'arrivée à tous les randonneurs.

Merci de venir nombreux apporter votre soutien à notre association nous en avons besoin afin de pérenniser celle-ci.

CONTACTS

- Patricia Martin 09 53 14 06 59
- Giloue Portalès 04 78 64 60 29
- Yves Méchin 06 19 59 30 91.

EXPO «DECHETS D'OEUVRES»

■ Dans le cadre de la semaine européenne des déchets du 19 au 26/11/2022, la commission environnement de la mairie organise une exposition de «Déchets d'Oeuvres» créés par les Cassisiens.

■ Nous proposons à nos 3 écoles, à nos associations et aux habitants Cassisiens de créer leurs œuvres et de venir les exposer à la population qui sera invitée à venir les découvrir.

Il y aura un atelier compost et aussi la présence de notre syndicat en charge de la récolte des déchets.



CHESSY LES MINES



Randonnée Pédestre des Vendanges Chessy-Les-Mines

Au profit du Comité d'Entraide



Dimanche 11 septembre 2022

Inscriptions à la salle des Fêtes à partir de 07h30

Circuit de 8 km (relais)

Circuits 12,15 et 22 km (relais et ravitaillement)

Circuit familial de 5 km



Départs de 7h30 à 12h00 (selon circuit)

(Circuit 22 Km derniers départs à 10 heures)



Une collation sera servie à l'arrivée

Verre du randonneur obligatoire - Possibilité d'achat sur place : 1 €

Tous renseignements : ☎ 09 53 14 06 59 ou 04 78 43 99 85

Imprimé par nos soins.

L'expo des œuvres aura lieu le samedi 19 novembre à la MFR en matinée.

Vos «œuvres» devront être réalisées à partir de «déchets» pour être exposées ; l'objectif est de démontrer qu'un emballage, par exemple, une fois qu'il a terminé son emploi d'emballer peut être transformé pour être valorisé. On peut réutiliser des emballages, des morceaux de tissus, d'outils, de matériel inutilisé, abandonnés, trouvés...

MERCI d'avance de votre participation.

contact : chessy.infos@gmail.com



VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez pas :
pour le prochain bulletin,
transmettez vos articles à chessy-infos@chessy69.fr



T3C : UNE FIN DE SAISON EXCEPTIONNELLE !

Après deux années marquées par la pandémie, le T3C, comme beaucoup d'autres associations, a pu enfin renouer avec sa traditionnelle « fête du Club » le dimanche 19 juin sur le site de Châtillon. C'est sous un grand soleil que plus d'une centaine de convives a pu se retrouver tout au long de la journée.

Sous la houlette de Sébastien Bovagnet et avec l'aide d'adhérents et de parents volontaires, le club avait organisé des sessions de matchs sous forme de super tie breaks pour les plus jeunes. Toutes les jeunes pousses présentes sont reparties avec le sourire et avec une médaille marquant leur participation.

A la mi-journée, les jeunes adolescents compétiteurs du club ont pu montrer tout leur talent lors de petites sessions d'échanges.

Profitant enfin de ces retrouvailles, ce fut l'occasion pour les membres du T3C de partager un apéritif avant de passer à l'espace restauration proposé pour ceux qui le souhaitent.



Cette journée s'est terminée par les traditionnelles finales adultes du tournoi interne qui ont opposées cette année, Isabelle Chalendar à Calie D'Andréa pour le tableau féminin et Olivier Clément à Cédric Lefèvre chez les hommes (tableau séniors). Sous une chaleur omniprésente et avec un vent « rafaleux », ces deux finales d'excellent niveau ont

pu avoir lieu.

Et c'est Calie D'Andréa, à peine 15 ans et formée au Club, qui l'a emporté chez les féminines (6/2 – 6/1) et Cédric Lefevre (6/1 – 6/2) pour le tableau masculin.

La finale du tableau masculin +45 qui opposait Lionel Chalus et Olivier Clément (finaliste aussi de ce tableau) a eu lieu en décalé la semaine suivante. Cette finale a vu la victoire de Lionel Chalus au bout d'un très beau match en 3 sets (6/7 6/3 6/0).



les finalistes et vainqueurs des différents tableaux du tournoi interne

Côté compétition, le dimanche 26 juin, superbe performance de l'équipe 3 Homme du T3C qui a remporté la finale du championnat du Rhône par 6 victoires à rien face à Vénissieux.



Pierre Galéa , Julien Nicoghossian, Romain Sperduti, Philippe D'Andréa et Eloi Paturel

Notre équipe 45+ inscrite en challenge CAREN* s'est finalement qualifiée et se rendra à Arcachon (33) mi-septembre pour la finale nationale.

Nous reviendrons sur les résultats de nos équipes dans notre prochain journal interne du Club.

Le mois de septembre annoncera la nouvelle saison 2022-2023 qui, nous l'espérons, sera dans la continuité de cette année. Les inscriptions pour la saison 2022-2023, commenceront lors de la traditionnelle assemblée générale du club qui se tiendra le vendredi 2 septembre. Celles-ci se prolongeront lors du Forum des associations (samedi 3 septembre) ainsi que lors de sessions dédiées qui se dérouleront la semaine suivante au Club House de Châtillon.

Ces informations vous seront communiquées plus précisément sur les différents médias du Club tels que Facebook, Site internet et les panneaux d'affichage aux Club House de Chessy et Châtillon. A très bientôt sur les courts !

QI GONG À CHESSY

L'école Yang Shen Ô propose un atelier de Qi Gong d'éveil et de santé le jeudi matin à Chessy.

- Quels sont les styles de Qi Gong proposés ?
 - Le Qi Gong d'éveil, des saisons, des animaux, de santé et de longévité ;
 - Les Nei Gong (les voies internes) : la respiration, la relaxation, la méditation.

- Le Qi Gong pourquoi faire ?
 - Harmoniser, tonifier et activer San Bao « les 3 trésors » : le Jing (Corps/Essence), le Qi (Energie), le Shen (Esprit) ;
 - Assouplir et renforcer les muscles, les tendons, les ligaments, les articulations, les os, les organes et les viscères ;
 - Calmer, libérer et clarifier l'esprit ;
 - Renforcer le système immunitaire.

Les Anciens disaient : « Ceux qui savent bien faire circuler le Qi renforcent et nourrissent le corps à l'intérieur et repoussent les maladies à l'extérieur. »

- Où et quand ont lieu les cours de Qi Gong ?
 À la salle des fêtes de CHESSY,
 le jeudi matin à 08h45 (séance de 01h00 à 01h15) à partir du jeudi 15 septembre 2022
 (1ère séance d'essai gratuite)



INFOS

■ Olivier BEHR
 Diplômé de médecine chinoise,
 Directeur de l'école Yang Shen Ô ;
 Enseignant en techniques énergétiques de santé et en Qi Gong
 06 33 33 61 74
 olivierbehr64@gmail.com
 Bulletin d'inscription sur le site de l'école : olivierbehr.fr

4ème salon de la Broderie et des travaux d'aiguille
Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2022
à Chessy-Les-Mines (69)

De 10h à 18h à la salle des fêtes
 Enseignements et inscriptions : au 09.75.47.97.21
 De nombreux ateliers vous seront proposés sur réservation
 Tarifs : 10€ - 5 tickets de bus

DMR
 pour tous, toute la vie, partout

DMR
 pour tous, toute la vie, partout

Mon métier, c'est d'aider !

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES EN FÊTE D'ARTISANAT
 Les ateliers d'artisanat, l'aide à la personne et l'éveil des sens sont des activités physiques et intellectuelles qui permettent de garder le plaisir et le bien-être.

MEILLEURS MOMENTS
 de manger et de se faire le massage pour que la personne se sente bien dans son lieu de vie.

LES BONS ET BIENS
 Avec des ateliers et des échanges, l'accompagnement de personnes dans l'exercice des métiers qui leur font plaisir est possible à proposer les valeurs qui leur sont chères.

ACCOMPAGNEMENT AUX SORTIES
 à permettre à la personne de sortir de sa chambre et de se faire plaisir en toute sécurité avec un accompagnement personnalisé.

Nous recrutons

Nous recrutons

C'est le moment pour vous d'oser un métier qui fait grandir !

INFORMATIONS
 L'association DMR
 Rhône et Métropole de Lyon
 06 74 26 78 78
 www.dmr-rhone-metropole.org

DMR
 pour tous, toute la vie, partout



INFOS LOCALES

DRÔLES DE DAMES !

La commission vie sociale et culturelle de la Mairie de Chessy les Mines vous invite :

**SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 A 20H30
A LA SALLE DES FETES DE CHESSY LES MINES**

Venez vous divertir avec ce spectacle dont l'entrée est gratuite !

■ LECTURE - SPECTACLE

Drôle, sarcastique, décapant... Tel est le ton de cette lecture-spectacle où deux comédiennes militantes interprètent textes et sketches, poussent la chansonnette, miment des situations de tous les jours, pour mettre en scène les femmes et les grandes étapes de leur vie : puberté et ménopause, mariages et naissances, vie active et vie au foyer, cadeaux de fête des mères et belles-filles... Bref, une relecture caustique et vraiment drôle de notre société contemporaine.

■ AVEC DES EXTRAITS DE TEXTES DE : Arletty - Pierre Desproges - Jean-Paul Dubois - Karl Valentin - Marie-Ange Guillaume - Alexandre Vialatte - Xavier Durringer - Emilie Frèche - Anne Roumanoff - Bunty Cutler - Jacqueline Remy - Pierre Etaix - Chloé Hollings - Jacques Prévert.

■ AVEC Carole Genetier et Brigitte Louisgrand



NOTRE VIE ÉCONOMIQUE EST DYNAMIQUE, VALORISONS -LA !

■ La commune de Chessy-les-Mines souhaite engager une démarche pour valoriser l'économie de notre territoire.
■ Un courrier a été transmis à tous les chefs d'entreprises, Artisans, Agriculteurs, Commerçants, Entrepreneurs, Professions libérales, Cassissiens, Cassissiennes.
■ Nous avons recensé plus d'une centaine d'acteurs économiques sur Chessy !
La diversité des formes d'activité souligne l'attractivité de la commune.

■ Dans le contexte actuel délicat, nous souhaitons les soutenir, relayer les informations utiles, valoriser tous ces entrepreneurs.
■ Dans un premier temps, nous avons entrepris un recensement.

■ **Ainsi, si vous êtes un acteur économique cassissiens et que vous n'avez pas reçu de document de notre part, nous vous remercions de nous transmettre vos coordonnées par mail sur chessy.infos@gmail.com.**

Nous reprendrons contact avec vous très rapidement.

La commission vie économique.



LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être **ALERTÉ INFORMÉ PRÉVENU**



Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



NOUVEAU A CHESSY !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ET RECEVEZ LES ALERTES ET LES INFORMATIONS DE LA MAIRIE EN TEMPS RÉEL !.

A SAVOIR : CE N'EST PAS UN RÉSEAU SOCIAL, VOUS N'INSCRIVEZ PAS VOS COORDONNÉES PERSO, VOUS TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ET CHOISISSEZ CHESSY ET C'EST TOUT !

RAPPEL !

Mesures de restriction à respecter dans le Rhône
Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

Mesures d'interdiction des usages

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET

La commission municipale Communication travaille sur la refonte du site internet de la commune et sollicite vos avis.

Quelles rubriques souhaitez-vous voir ?

Avez-vous des idées à nous transmettre ?

Vous avez peut-être consulté le site d'une autre commune qui vous a plu, envoyez-nous le lien !

Toutes les idées sont les bienvenues et alimenteront la réflexion.

Merci d'en faire part à chessy.infos@gmail.com



JEUNESSE

ÉCOLE PUBLIQUE

■ Cette année, le thème général de l'école publique était LE VOYAGE. Nous sommes partis à la découverte de différents continents, en voyageant à travers la littérature, les arts et dans le temps ...

Ce projet général s'est concrétisé, entre autre, par une exposition d'arts plastiques intitulée « Regarder ailleurs... ».

Par ailleurs, Sylvain DAUCOURT, notre intervenant en musique, a permis aux enfants de découvrir des chants, des danses et des musiques du Monde.

Pour le spectacle de fin d'année, les élèves de l'école ont emmené leurs familles en voyage.

Celles-ci ont pu se présenter aux différentes portes d'embarquement pour suivre un circuit touristique composé de 4 escales les transportant à Tahiti, en Amérique du Sud, en Afrique, en Inde

Les spectateurs ont pu remonter le temps en admirant des chants et des danses en lien avec les périodes historiques travaillées, ils ont aussi voyagé à travers la littérature.

■ Cette fête de l'école fut l'occasion de célébrer le départ à la retraite de Marie-Noëlle CHOUET, enseignante dans l'école depuis 28 ans. Nous lui souhaitons de belles explorations.

■ Nous vous souhaitons un bel été !



ÉCOLE SAINT JOSEPH

■ CLASSE DECOUVERTE :

Du 7 au 11 juin, les élèves de la GS au CM2 sont partis en classe découverte aux Contamines Montjoie. Bien évidemment, nous avons passé une semaine sportive. Au programme : escalade, accrobranche, biathlon, randonnée ! Nous avons également pris le petit train de Montenvers pour aller voir la mer et la grotte de glace. Une expérience riche pour tous. Partir c'est grandir !

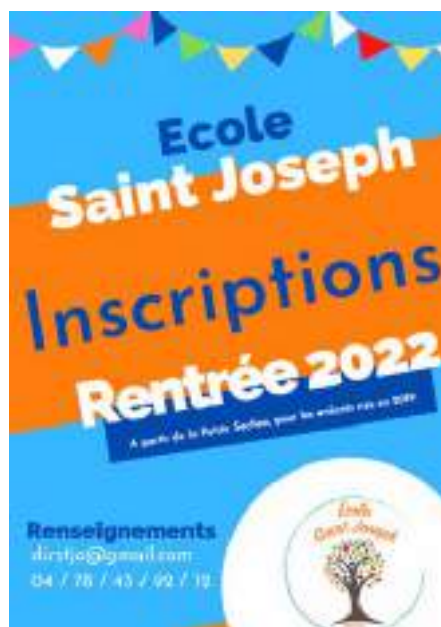


■ FETE DE L'ECOLE :

Après deux années d'arrêt suite à la covid, la fête de l'école Saint Joseph revient ! Samedi 2 juillet, les élèves auront le plaisir de montrer aux familles des démonstrations de sport vécus dans l'année, mais aussi de partager des moments musicaux grâce à notre intervenante Lydie Burtoyan. L'après-midi sera consacré à des tournois en famille mêlant les générations. Une belle journée nous attend.

■ INSCRIPTIONS :

Les inscriptions à l'école Saint Joseph sont encore possibles, dès la petite section pour les enfants de 2019. Prenez contact avec l'école : dirstjo@mail.com ou 04 78 43 92 12.



MFR DE CHESSY

■ Début février, nos élèves se sont lancés dans l'aventure d'un projet écologique, pour sensibiliser sur la pollution des eaux. A la suite d'une récolte de déchets au Bord de Saône et d'Azergues, nos élèves ont confectionné en mai une œuvre plastique en collaboration avec Karen GENOUEL, une artiste contemporaine.

Ce mardi 31 mai 2022 a eu lieu l'inauguration de notre sculpture marine !



■ Une journée riche en émotion lors de laquelle les élèves du 3e cycle des écoles primaires de Châtillon

d'Azergues et de Chessy-les-mines ont eu l'honneur d'enlever le drap révélant UNE BALEINE et UNE TORTUE.

Les élèves de la MFR de Villié-Morgon, les élèves du 3e cycles ainsi que nos élèves ont pu échanger, au travers d'une table ronde, avec les associations Wings of the Ocean, The SeaCleaners mais aussi l'aventurier, explorateur, Rémi CAMUS et la mairie de Chessy les Mines.

■ Pour finir cette belle journée, nos apprenants ont animé des ateliers de sensibilisation auxquels les élèves de Villié-Morgon et les élèves des écoles primaires ont participé à tour de rôle.

Nous remercions l'association Gestes propres, Project Rescue Ocean, EPTB Saône&Doubs qui ont participé par le biais de donation de matériels. Également Karen GENOUEL, qui a accompagné les élèves tout au long de la création, la MFR du Rhône et Rémi CAMUS sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour.

Une belle journée, source de rencontre, de découverte et d'apprentissage !

Pour en savoir plus sur Rémi CAMUS : remicamusexplorer.fr

Pour en savoir plus sur Karen GENOUEL : www.karengenouel.fr



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- MARINO Andrea, Alexis, le 27/04/2022
- MARINO Maël, Alexis, le 27/04/2022
- JOLLY DUTEL Louise, Elea, Jeanne, le 07/05/2022
- CARNEIRO Sara, Marie, Danie, le 04/06/2022
- CHIERICI Nino, Louis, le 15/06/2022

MARIAGES

- VAISSAUD Laura & WASSINK Dirk, le 30/04/2022
- RAVIZZA Carla & RENAUX Antoine, le 07/05/2022
- ACOSTA Vanesa & WASSINK Jan-Paul, le 14/05/2022
- DHILLY Sandrine & OTTELLI Bastien, le 04/06/2022
- BAUMEL Laura & SEBASTIEN Yohann, le 11/06/2022

DÉCÈS

- BROUSSET-GACHET Guy, Louis, Yves, le 27/04/2022
- AROD Michel André Yves, le 22/05/2022



CHESSY
— les Mines —

Place de la Mairie
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

ag@chessy69.fr
www.chessy69.fr

Ouvert tous les jours
de 15h à 19h du lundi au vendredi
Fermeture le mercredi et le samedi